



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 16 octobre 2017 à 18h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Ouverture de la séance à 18h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES  
ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Renouvellement du programme d'assurance des OSBL parrainé par l'UMQ
- 3.0 Coût pour réparations de pavage/ Entreprise Jean Fournier Inc.
- 4.0 Approbation de pavage de rue Pelchat/ Les entreprises Jacques Dufour et Fils
- 5.0 Projet/ Déménagement de la Chapelle Mgr. Bélanger
- 6.0 Adoption du règlement numéro 17-480 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur
- 7.0 Demande du Club de Karaté des Escoumins
- 8.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 9.0 Clôture de la séance

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 18h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

N° 17-10-281

### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ASSURANCE DES OSBL PARRAINÉ PAR L'UMQ**

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la municipalité des Escoumins à faire partie du regroupement, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL, reconnus par la municipalité.

QUE le Conseil reconnaisse aussi, le ou les OBNL suivants :

<b>Nom de l'OBNL</b>	<b>Adresse de l'OBNL</b>
Corporation de gestion de la Rivière à Saumon des Escoumins	24, rue de la Rivière, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Administration Portuaire des Escoumins	C. P. 3037, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Association de Chasse et Pêche Nordique	268, route Forestière, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Association de Hockey Mineur des Escoumins	C. P. 3009, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Centre de Dépannage des Nord-Côtiers	9-A, rue Roussel, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Cercle des Fermières des Escoumins	2, rue Boily, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Chevaliers de Colomb, Conseil 7205	9-B, rue Roussel, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Club FADOQ des Escoumins	9, rue Roussel, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Club Sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins	999, route Forestière, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Club Lions des Escoumins-Bergeronnes	C. P. 3003, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Club Optimiste Les Escoumins	1, rue des Cornouillers, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Club de Patinage Artistique Esco-Pop	C. P. 3002, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Comité Action Jeunesse des Escoumins	2, rue de La Croix, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Comité de la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord (TVR7)	107, rue St-Marcellin Ouest, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0



No de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Conseil de la Fabrique St-Marcellin des Escoumins	2, rue de l'Hôpital, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Corporation des Logis Escouminois	22, rue Boily, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Fondation du Centre de Santé des Nord-Côtiers	4, rue de l'Hôpital, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Office d'Habitation de Les Escoumins	C. P. 3038, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Association des auxiliaires bénévoles du Centre de Santé des Nord-Côtiers	4, rue de l'Hôpital, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Croix-Rouge Canadienne division du Québec	76, rue St-Marcellin Ouest, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Association des pompiers volontaires des Escoumins	3, rue du Vallon, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Chorale de la Paroisse St-Marcellin des Escoumins	2, rue de l'Hôpital, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Fondation des maladies du Cœur du Québec	1, rue Arnaud, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Association du Diabète Haute-Côte-Nord	11, rue de la Réserve, Essipit (Québec) G0T 1K0

N° 17-10-282

#### **COÛT POUR RÉPARATION DE PAVAGE/ ENTREPRISE JEAN FOURNIER INC.**

ATTENDU QU'il est temps de procéder aux réparations de pavage de l'année 2017 dans toute la municipalité des Escoumins;

ATTENDU l'offre de services pour ces réparations de pavage de l'entreprise Jean Fournier Inc. au montant de 17 676 \$ (dix-sept mille six cent soixante-seize dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la réparation de pavage dans la municipalité des Escoumins au montant de 17 676 \$ (dix-sept mille six cent soixante-seize dollars) plus les taxes applicables à l'entreprise Jean Fournier Inc;

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale, à prendre les fonds nécessaires à même le budget réservé de Carrière-Sablère.

N° 17-10-283

#### **APPROBATION DE PAVAGE RUE PELCHAT/ LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS**

ATTENDU QUE le Conseil n'anticipe pas prolonger le réseau municipal d'aqueduc et d'égout dans la rue Pelchat à court ou moyen terme en raison du coût élevé des infrastructures;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'améliorer les conditions de circulations des usagers de la rue publique tout en facilitant l'entretien de la rue Pelchat;

ATTENDU QUE le 6 octobre dernier, Monsieur Guillaume Dufour, propriétaire des Entreprises Jacques Dufour et fils, a proposé à Madame Andrée Lessard, de recouvrir en résidu de planage une rue ayant besoin d'être pavée, et ce, à très moindre coût;

ATTENDU QU'après vérifications, la rue Pelchat serait l'endroit idéal pour procéder à la pose de résidu de planage étant donné qu'elle n'est pas pavée en entier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la pose de résidu de planage sur la rue Pelchat et à l'entrée du Chemin du Lac-Saint-Onge par les Entreprises Jacques Dufour et fils au montant maximal de 19 000 \$ (dix-neuf mille dollars) plus les taxes applicables équivalant à 475 (quatre cent soixante-quinze) tonnes;

QU'admettant la quantité posée étant moins de 475 tonnes, le prix sera réajusté à la baisse;

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale, à prendre les fonds nécessaires à même le budget réservé de Carrière-Sablère.

**N° 17-10-284**

### **PROJET/ DÉMÉNAGEMENT DE LA CHAPELLE MGR. BÉLANGER**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins souhaite déplacer la chapelle Mgr. Bélanger;

ATTENDU QUE suite à la rencontre du 25 septembre dernier entre Madame Andrée Lessard, directrice générale, Madame Claire Dubois (propriétaire) et Monsieur Dominic Elsligaer (propriétaire), ces derniers nous ont manifesté leur contentement face au projet de mise en valeur de la chapelle Mgr. Bélanger;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent que le terrain (Lot 5 565 157) soit remis en état et que la municipalité procède à la plantation d'arbres;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent également que la clôture soit réinstallée au même endroit à la fin des travaux de relocalisation de la chapelle Mgr. Bélanger;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les demandes des propriétaires du Lot 5 565 157 à la suite des travaux de relocalisation de la chapelle Mgr. Bélanger.

**N° 17-10-285**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 17-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

ATTENDU QUE les feuillets du cahier des spécifications sous le numéro 17480-1 joints au présent règlement en font partie intégrante et modifient le cahier des spécifications en vigueur pour les zones concernées, de même que pour les notes y référant;





No de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE les plans sous les numéros 17480-2 et 17480-3 font partie intégrante du présent règlement et modifient le plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 18 septembre 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 17-480 a eu lieu le 4 octobre 2017;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 17-480 a été adopté lors de la séance en ajournement du 4 octobre 2017;

ATTENDU QU'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 17-480 a été publié le 6 octobre 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte sans modification le règlement portant le numéro 17-480 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

- D'agrandir la zone 15-P à même une partie de la zone 13-H afin de permettre l'implantation d'un équipement sportif;
- D'autoriser l'usage d'aérodrome à l'intérieur de la zone 34-F.

Les membres du Conseil demandent la dispense de la lecture de ce règlement.

**N° 17-10-286**

### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER / FUDOSHIN DOJO**

ATTENDU QU'un dojo de karaté de style Shotokan a été ouvert aux Escoumins en septembre 2015;

ATTENDU QUE le dojo de karaté utilise la salle multifonctionnelle pour leurs cours et qu'annuellement, ceux-ci ont en moyenne 30 (trente) inscriptions de jeunes entre 7 et 12 ans ainsi qu'un nombre moindre d'adultes;

ATTENDU QUE cette année, pour encourager les jeunes et les motiver à continuer de pratiquer le karaté, le club de karaté a décidé de les faire participer à des compétitions de combats et de katas;

ATTENDU QUE pour cela, le club de karaté doit faire l'acquisition de matériel assez dispendieux;

ATTENDU QU'ils ont déjà fait l'achat de trois ensembles complets de protection qui pourront servir aux enfants qui n'en feront pas personnellement l'acquisition et que ces frais ont été payés à l'aide de commandites reçues de deux entreprises de la région;



No de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE par la suite, ceux-ci devront acheter des équipements approuvés par la WKF (World Federation of Karaté) obligatoire pour participer à la compétition de Sept-Îles du 25 novembre prochain et qu'une demande a été présentée aux Chevaliers de Colomb pour cet investissement;

ATTENDU QUE le club de karaté aimerait organiser, dans notre municipalité, une compétition de karaté pour les jeunes karatékas de toute la Côte-Nord;

ATTENDU QUE cela représente une compétition d'envergure qui permettrait d'amener entre 100 et 150 compétiteurs;

ATTENDU QUE pour se faire, le club de karaté doit se doter de tatamis de grandeur appropriée, ce qui exige un investissement de 3 000 \$;

ATTENDU QUE le club de Karaté croit à l'effet positif que peut apporter le karaté chez les jeunes, entre autres par l'augmentation de la confiance en soi, l'amélioration de la capacité à se concentrer ainsi que l'acquisition de valeurs morales telles que le respect, l'humilité et la persévérance;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde un appui financier au Dojo de Karaté des Escoumins au montant de 1 750 \$ (mille sept cent cinquante dollars) pour l'achat de tatamis.

N° 17-10-287

### CLÔTURE DE LA SEANCE

À 18h35 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
**Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard, Directrice générale et**  
**secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***